



Procès-verbal de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS du 14 juin 2018 à Bursins

Mme Isabelle Jaquet, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Bursins de son accueil.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 35 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger.

Excusés :

- Mme Anne Stiefel (pas de remplaçant)
- Mme Claudine Vanat (pas de remplaçant)
- M. Scott Adams (pas de remplaçant)
- M. Gérald Cretegnny (remplacé par Mme Jeanette Weber)
- Mme Chantal Landeiro (pas de remplaçant)
- Mme Françoise Samuel (pas de remplaçant)
- M. Michel Burnand (pas de remplaçant)

Absents :

- Mme Louise Schweizer (pas de remplaçant)
- Mme Florence Rattaz (pas de remplaçant)
- Mme Camille Berger (remplacée par M. Boris Mury)
- Mme Maria de Matteo (pas de remplaçant)
- M. Jean-Emile Humbert (pas de remplaçant)
- M. Patrick Nicole (pas de remplaçant)

Pour le Comité de direction :

- Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
- Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier
- Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
- Mme Patricia Rama, Municipale à Bassins
- M. Claude Gaignard, Syndic de Luins
- M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

Excusé :

- Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
- M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle

Pour la Direction de l'ARAS

- M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal

- Mme Isabelle Jaquet, Présidente
- Mme Sandrine Vaucher, Secrétaire

2. Assermentations

Gland	Mme Jeannette Weber	déléguée suppléante
Nyon	Mme Roxane Faraut Linares	déléguée vice-suppléante
Luins	M. Pierre Framorando	délégué vice-suppléant



3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité moins 4 abstentions tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 56 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Isabelle Jaquet informe que le Règlement du Conseil intercommunal est désormais imprimé et qu'il a été distribué à chaque conseiller. Il est également téléchargeable sur le site internet de l'ARAS.

De plus, elle signale que les délégations de certaines communes ne sont pas au complet. En effet, plusieurs d'entre elles n'ont pas encore nommé de délégué suppléant. Elles sont priées de le faire d'ici la prochaine séance. Il s'agit des communes de Bursinel, Burtigny, Arnex et Chavannes des Bois. Il est par ailleurs vivement conseillé de nommer un délégué vice-suppléant.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 8 novembre 2018, à Genolier

Tel qu'annoncé lors de la dernière séance, la secrétaire du Conseil intercommunal démissionnera au 1^{er} juillet 2018. Cela étant, les communes sont priées de proposer des candidats. Sans proposition d'ici la fin du mois d'août, une annonce sera publiée dans la presse.

La Bureau a reçu une demande de la Commission de gestion qui souhaiterait savoir si un système de rémunération est prévu par l'intermédiaire du Conseil. Mme Jaquet explique, qu'à l'heure actuelle, rien n'est prévu à ce niveau et qu'il s'agit uniquement de vacances communales. Pour tout changement, le dépôt d'une motion à valider lors du prochain Conseil intercommunal serait impératif. L'autre option consisterait à reporter ce point à la prochaine législature.

6. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz fait part d'une décision du Conseil d'Etat. En effet, il a été décidé de créer, dans le canton, des unités regroupant des assistants sociaux provenant des Centre sociaux régionaux (CSR) et des conseillers en placement des Offices régionales de placement (ORP). Le but de ce dispositif étant de favoriser la réinsertion rapide des personnes touchant le revenu minimum d'insertion (RI) et recherchant un emploi. Actuellement, 20% des personnes inscrites au RI sont suivies par l'ORP. Le Conseil d'Etat désire trouver un système permettant de réinsérer plus rapidement ces demandeurs d'emploi. Même si une collaboration entre les ORP et les CSR existe actuellement, ces structures travaillent dans des lieux différents. Le but est donc de les regrouper dans des locaux communs afin d'améliorer la réinsertion et la communication et par ce biais, de diminuer les coûts à terme.

En 2015, un projet test a déjà été mis sur pied à Lausanne. Il en est ressorti un résultat positif et une réinsertion plus rapide avec une augmentation de 10% d'individus réinsérés. Elle précise que du personnel supplémentaire a été engagé dans ces unités. Au vu du bilan positif de ce test, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le nombre de ces unités communes à quatre au niveau du canton et de réduire les CSR. Des négociations sont en cours afin de maintenir un service de proximité. Ce centre commun regroupera certainement les districts de Morges et Nyon. A l'heure actuelle, une recherche de locaux est en cours. Des assistants sociaux seront probablement transférés dans ces unités communes. L'objectif du Conseil d'état serait d'ouvrir ces centres rapidement, au début de l'année 2019.

7. Préavis N° 10-18 concernant les comptes 2017

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Monya Jaccard lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

Les comptes 2017 ne suscitant aucune question, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à la majorité moins 6 abstentions :

- ☞ d'accepter les comptes 2017 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
 - ➔ le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :
 - de prendre note de la sollicitation des fonds d'égalisation du résultat et fonds de réserve, conformément à la directive cantonale en la matière
 - ➔ le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2018, ceci à raison de CHF 0,55/habitant
 - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
 - ➔ le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2018, ceci à raison de Frs 0,20/habitant
 - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
 - ➔ le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2018, ceci à raison de Frs 3.35/habitant
 - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'ARAS
- ☞ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2017
- ☞ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2017

8. Election du Bureau du Conseil intercommunal (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)

Mme Jaquet informe l'assemblée que, selon le Règlement du Conseil intercommunal de l'ARAS, il n'y a pas d'obligation à élire des scrutateurs suppléants. Elle propose donc de supprimer ces deux fonctions qui étaient occupées par Mme Chantal Maurer devenue entre-temps Vice-Présidente et M. Marc Mazzariol, délégué suppléant donc inéligible à ce poste.

Les autres membres du bureau acceptent de poursuivre leur fonction pour l'année 2018-2019 et sont élus par acclamation.

➤ Composition du Bureau pour l'année 2018-2019 :

Jaquet Isabelle	Grens	Présidente
Maurer Chantal	Mont-sur-Rolle	Vice-Présidente
Dentan Marlyse	Tartegnin	Scrutateur
Rochat Odile	Trélex	Scrutateur

9. Divers et Propositions individuelles

Mme Céline Etoupe de St-George propose de rechercher une personne inscrite au CSR et touchant le RI afin de remplacer la secrétaire du Conseil intercommunal.

Il est précisé par la secrétaire que cette fonction demande un investissement de 10 à 15 heures par séance.

M. Sigmund Friberg présente sa commune, souhaite la bienvenue à l'assemblée de la part de la Municipalité et invite les membres au verre de l'amitié.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Isabelle Jaquet

La Secrétaire



Sandrine Vaucher

Annexes : - ment.